



Conseil économique et social

Distr. générale
23 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2018-2019)

Résumé

Le présent rapport contient une description des principales activités menées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en 2018 et de janvier à mai 2019. La CEPALC a continué d'aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable en s'acquittant des fonctions ci-après : a) faire office de pôle de connaissances et de groupe de réflexion à l'échelle régionale, en proposant que l'on aborde les piliers économique, social et environnemental du développement selon une approche intégrée et une perspective multisectorielle, et en élaborant des cadres analytiques sur les principaux moyens de mise en œuvre du Programme 2030 ; b) centraliser les données et statistiques comparables afin de fonder les décisions et les politiques sur des données factuelles ; c) tirer parti de sa capacité de mobilisation pour mettre en place des instances intergouvernementales et multipartites permettant de faciliter la concertation et de soutenir l'élaboration de normes aux niveaux sous-régional, régional et interrégional ; d) fournir des services opérationnels et des services de renforcement des capacités aux États membres.



I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable représentent une étape cruciale dans l'action visant à forger un nouveau consensus ambitieux entre les membres de la communauté internationale.

2. Depuis l'adoption du Programme 2030 par l'Assemblée générale en 2015, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a apporté son concours aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, contribuant efficacement aux efforts déployés à l'échelle du système pour aider les États membres à en assurer le suivi et la mise en œuvre, l'accent étant mis sur six grands domaines d'action et de coopération : a) renforcer l'architecture interinstitutionnelle et intersectorielle du développement durable au plus haut niveau ; b) intégrer les objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux et territoriaux, y compris les budgets de l'État et les systèmes d'investissement public ; c) renforcer les capacités statistiques et le développement des écosystèmes de données ; d) analyser et promouvoir des moyens novateurs de mise en œuvre, compte étant tenu des particularités régionales et sous-régionales dans les domaines financier, technologique et commercial et en matière de responsabilité ; e) faciliter l'accès à l'information par la mise en place d'observatoires, notamment dans les domaines de l'égalité des genres, de la planification, de l'environnement et de l'énergie ; f) créer des espaces de dialogue multipartite entre les pays, les entreprises et les citoyens, en améliorant la coordination avec le système des Nations Unies, les entités régionales et les banques de développement.

3. Le présent rapport rend compte des activités entreprises par la CEPALC en 2018 et de janvier à mai 2019 en vue de mener à bien ce programme mondial, en partenariat avec un grand nombre de parties prenantes dans la région et ailleurs, le but étant de parvenir à un développement durable pour tous.

II. Promotion de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région

A. Soutien apporté aux États membres d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

4. Le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, créé en mai 2016 par les États membres de la CEPALC, est le mécanisme régional chargé du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, y compris des objectifs de développement durable et de leurs cibles, de leurs moyens de mise en œuvre et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Ce forum multipartite, qui se tient chaque année sous les auspices de la CEPALC et réunit les États membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, des entités du secteur privé et des représentants de la société civile, est censé offrir une plate-forme régionale pour l'apprentissage entre pairs et l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Il comporte quatre volets : a) présentation du rapport d'activité annuel de la CEPALC ; b) présentation du rapport des organes subsidiaires de la Commission et d'autres parties prenantes sur leur contribution aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelon régional ; c) échange sur l'évaluation et l'apprentissage entre pairs dans le cadre duquel plusieurs parties prenantes communiquent leurs observations et font état des activités qu'elles ont menées pour exécuter le Programme 2030 dans la région ; d) dialogues et analyses de haut niveau

sur l'intégration des trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable.

5. À l'occasion de la deuxième réunion du Forum, qui s'est tenue à Santiago en avril 2018, la CEPALC a présenté le *deuxième rapport annuel sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes*. Dans les conclusions arrêtées au niveau intergouvernemental, les ministres et les hauts représentants ont félicité la CEPALC pour le travail accompli au cours de ses 70 années d'existence et les activités qu'elle continuait de mener pour soutenir les initiatives placés sous la conduite des pays, et ils se sont engagés à veiller à ce que les fonctions et le mandat de la CEPALC soient pleinement pris en compte et maintenus, s'agissant en particulier du rôle crucial que la Commission jouait dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau régional. La troisième réunion du Forum, qui s'est tenue au siège de la CEPALC, à Santiago, du 24 au 26 avril 2019, sous la présidence de Cuba, a réuni plus de 1 200 participants venus de 25 pays. Les échanges ont été enrichis par les débats tenus lors des 50 manifestations parallèles organisées sur place.

6. Des activités ont été menées en prévision de la clôture, en juillet 2019, du premier cycle du forum politique de haut niveau pour le développement durable, et des réunions de haut niveau que tiendra l'Assemblée générale pendant une semaine dans le cadre de sa soixante-quatorzième session, en septembre 2019, notamment le Sommet sur les objectifs de développement durable, le Sommet sur l'action pour le climat, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Le Forum a été organisé afin de donner aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes l'occasion de réfléchir aux mesures à mettre en place pour mener à bien le Programme 2030 sur la base de l'expérience acquise lors du premier cycle du forum politique de haut niveau en ce qui concerne le suivi et l'examen dudit programme, et de recueillir des messages de la région vue de les transmettre lors des réunions de haut niveau.

B. Intégration du Programme 2030 et des objectifs de développement durable liés au renforcement de la résilience dans les plans de développement nationaux

7. Le rôle de la planification, aux niveaux national et infranational, dans la mise en œuvre du Programme 2030 est clairement énoncé dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale. Depuis l'adoption de ce programme, la CEPALC a souligné que la planification était un outil essentiel pour l'élaboration des politiques et l'administration publique et un moyen de mettre efficacement en œuvre le Programme 2030, car elle permettait d'intégrer les objectifs de développement durable dans les instruments de planification à moyen et long termes. Il est donc essentiel d'intégrer les trois dimensions du développement durable et les thèmes transversaux du Programme 2030 dans la planification du développement, la gestion publique, l'établissement des budgets et les investissements publics aux niveaux national et local, si l'on veut en assurer la mise en œuvre et le suivi. La Colombie, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, la Jamaïque, le Pérou, et l'Uruguay, entre autres, ont pris des engagements concrets et des mesures importantes pour intégrer les objectifs de développement durable dans leurs dispositifs de planification nationaux ou infranationaux. Ainsi, l'appui fourni au Gouvernement guatémaltèque a permis d'améliorer la planification nationale du développement, comme en témoigne l'élaboration du plan national de développement intitulé « K'atun: Nuestra Guatemala

2032 ». Adopté en 2014, ce plan présente une vision à long terme pour le pays, les priorités nationales et un programme visant à promouvoir des réformes structurelles afin de réduire les inégalités qui subsistent encore.

C. Renforcement de l'efficacité, de la responsabilité et de l'ouverture des institutions sur la base du Programme 2030, aux fins d'une urbanisation durable

8. En 2018, 80 % de la population d'Amérique latine et des Caraïbes vivait en ville ou dans des zones urbaines. Les villes sont à l'origine de 70 % des émissions de gaz à effet de serre de la région, qui résultent principalement de la consommation d'énergie, notamment d'électricité, des transports et de l'élimination des déchets. En outre, dans les villes de la région, où l'on constate de profondes inégalités et une importante ségrégation sur le plan socio-économique, les groupes à faible revenu ne sont pas associés à la gestion de leurs villes. La CEPALC et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont donc mis en place un partenariat en vue de renforcer les dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les villes au Brésil, dans l'État plurinational de Bolivie et au Pérou, le but étant d'assurer le suivi des politiques menées par les autorités locales pour atteindre les objectifs de développement durable ayant trait aux villes. Les activités portent sur la manière dont les villes, et notamment la société civile, peuvent améliorer l'application du principe de responsabilité et la participation à l'élaboration des politiques dans le domaine de l'urbanisation durable. L'initiative vise à fournir une plate-forme opérationnelle pour la coopération Sud-Sud et un ensemble d'outils virtuels destinés à faciliter et à systématiser la coopération intervilles et l'échange de connaissances entre autorités publiques, secteur privé et société civile, notamment les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales, au sujet du respect du principe de responsabilité en matière d'administration, de gestion et de planification des villes. La deuxième Conférence des villes, qui s'est tenue à Santiago en octobre 2018, a été organisée conjointement par la CEPALC, l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes et ONU-Habitat. La Conférence a donné aux autorités nationales l'occasion d'analyser les politiques des pouvoirs publics fondées sur des données factuelles et conçues pour assurer une meilleure intégration de la planification, de la gestion et du financement des villes et des systèmes de mobilité et de transport en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre du plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans la région, le but étant d'assurer un développement urbain durable. Elle a également permis d'échanger des bonnes pratiques et des recommandations visant à renforcer les capacités des institutions chargées de promouvoir une mobilité urbaine durable, et d'étudier le rôle et les responsabilités des différents intervenants qui pourraient contribuer à l'élaboration d'un programme de transport durable aux niveaux national et infranational.

D. Cadre régional d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

9. Après l'adoption du Programme 2030 et la définition d'indicateurs arrêtés au niveau international pour suivre et examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont, dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques relevant de la CEPALC, estimé qu'il serait intéressant de classer les activités relevant du cadre mondial de suivi des objectifs de développement durable par ordre de priorité et d'adapter le cadre

aux priorités de la région et aux difficultés que celle-ci rencontrait. L'objectif était de disposer d'un cadre tenant compte des réalités régionales, dont les pays pourraient s'inspirer pour élaborer des indicateurs et des outils de mesure et qu'ils pourraient utiliser comme référence pour la coopération horizontale et internationale en matière de statistique.

10. En 2018, le Groupe de coordination des statistiques relatives au Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, créé dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, a répondu à la demande susmentionnée conjointement avec d'autres pays de la région, en appliquant une méthode de hiérarchisation qui prenait en compte plusieurs dimensions simultanément. Dans la pratique, les pays de la région ont approuvé une liste de 154 indicateurs classés par ordre de priorité couvrant l'ensemble des 17 objectifs et 94 des 169 cibles énoncées dans le cadre mondial d'indicateurs officiel. Ces travaux, de même que la mise en place d'une coordination efficace des activités de coopération horizontale, régionale et internationale, contribueront à combler les lacunes en matière de capacités statistiques dans la région.

E. Coordination régionale interinstitutions

11. Le premier cycle d'examen des objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau, qui sera organisé en 2019, a été pour la CEPALC l'occasion de coordonner l'établissement d'un rapport interinstitutions en collaboration avec les bureaux régionaux des institutions, fonds et programmes des Nations Unies en Amérique latine et aux Caraïbes. Présenté aux États membres lors du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, en avril 2019, le rapport quadriennal sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes a donc été établi sous la coordination de la CEPALC. Élaboré conjointement par les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans la région, il constitue la contribution régionale des entités du système des Nations Unies pour le développement présentes en Amérique latine et dans les Caraïbes au forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se tiendra à New York, en juillet 2019.

III. Renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme 2030

12. La CEPALC apporte son concours à la conception et au suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional et analyse les principaux liens entre les politiques, notamment en ce qui concerne les questions liées au commerce, au financement du développement, au transfert de technologie et aux règles de collaboration avec le secteur privé. En s'appuyant sur l'approche intégrée du développement qu'elle n'a cessé de préconiser ainsi que sur sa structure et ses travaux pluridisciplinaires, elle s'attache en priorité à améliorer l'analyse des politiques et la concertation, l'accent étant mis sur les principaux aspects de la mise en œuvre du Programme 2030 dans une perspective régionale. À partir de l'expérience qu'elle a acquise dans tous les domaines du développement durable, elle fournit aux pays membres des analyses approfondies, des conseils pratiques et une assistance technique. Mettant à profit sa capacité de fédérer autour de questions thématiques et sectorielles dans le cadre de ses forums, de ses organes subsidiaires et de ses réunions intergouvernementales, elle réunit des décideurs et des parties prenantes de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé et leur permet d'échanger des connaissances et des idées, en mettant l'accent sur des solutions novatrices pour la

mise en œuvre le Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Au cours de la période 2018-2019, la CEPALC s'est concentrée sur les priorités suivantes en vue d'aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à exécuter le Programme 2030 :

- a) placer l'égalité au cœur du développement durable ;
- b) promouvoir une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale dans le cadre de l'élaboration et de l'application des stratégies et politiques nationales de développement durable ;
- c) procéder à des réformes structurelles progressives afin d'intégrer un plus grand nombre de connaissances dans les processus de production, d'assurer l'inclusion sociale et de progresser vers une croissance à faible émission de carbone grâce à une forte intensification de l'action menée en faveur de la transition écologique ;
- d) analyser les principaux aspects du financement du développement et de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba (tels que les financements traditionnels et les mécanismes novateurs permettant de remédier aux lacunes, le transfert de technologie et le commerce équitable), notamment les nouvelles initiatives d'allègement de la dette dans les Caraïbes, la lutte contre les flux financiers illicites et la réduction de la fraude et de l'évasion fiscales ;
- e) diversifier les structures de production grâce à des investissements publics et privés axés sur la réduction des émissions de carbone et mettre en place de nouveaux modes de production et d'approvisionnement énergétique, en tenant compte de l'économie circulaire et des villes intelligentes ;
- f) développer l'innovation technologique, l'économie numérique et la société de l'information et du savoir ;
- g) renforcer les capacités grâce à une éducation de qualité, à la protection universelle et à l'économie des soins, ainsi que par la création d'emplois assortis de droits et la fourniture de biens publics de meilleure qualité ;
- h) assurer la gouvernance des ressources naturelles ;
- i) renforcer l'action et l'intégration régionales dans les domaines de la production, du commerce, de la technologie, de la fiscalité, des finances, des infrastructures et des chaînes de valeur pour les biens et les services environnementaux ;
- j) garantir l'accès à l'information et la participation des citoyens ;
- k) réaffirmer l'importance de la mise en place d'institutions et redéfinir l'équation entre l'État, le secteur privé et la société civile ;
- l) soutenir la coopération Sud-Sud et l'essor des pays à revenu intermédiaire ;
- m) promouvoir le dialogue et les forums multipartites pour renforcer la cohérence et la légitimité des politiques ;
- n) démocratiser la prise de décisions sur les finances et le commerce dans les instances mondiales et faciliter l'accès des pays en développement à ces instances.

13. Conformément aux priorités susmentionnées, la CEPALC a organisé une série d'activités pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié à cet égard :

- a) Les participants au trente-et-unième Séminaire régional sur la politique budgétaire, organisé par la CEPALC en collaboration avec l'Organisation de

coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, tenu à Santiago les 25 et 26 mars 2019, ont défini des activités d'élaboration de normes, d'analyse et de coopération technique sur le financement du développement et d'autres moyens de mise en œuvre, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba ;

b) Lors de la sixième session de la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Carthagène (Colombie) en avril 2018, les États membres de la CEPALC ont adopté la Déclaration de Carthagène, dans laquelle ils ont approuvé le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC2020) ;

c) En 2012, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dix pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont publié une déclaration sur le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement afin d'appliquer pleinement ledit principe dans la région. La CEPALC a activement soutenu ce processus, qui s'est transformé en une négociation internationale. À l'issue de ce processus, l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) a été adopté à Escazú (Costa Rica) le 4 mars 2018, après deux ans de réunions préparatoires (2012-2014) et neuf réunions du Comité de négociation, créé en 2014, qui ont été tenues avec la participation d'un large public ;

d) L'Accord d'Escazú vise à garantir l'exercice intégral et effectif des droits d'accès à l'information sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, à permettre au public de participer à la prise des décisions relatives à l'environnement, à faciliter l'accès à la justice pour les questions d'environnement et mettre en place des moyens et des liens de coopération et à les renforcer. Il vise à lutter contre les inégalités et la discrimination et à garantir le droit de chacun à un environnement sain et à un développement durable. Pour cela, une attention particulière est accordée dans ses dispositions aux personnes et aux groupes en situation de vulnérabilité et l'égalité y est placée au cœur du développement durable. En liant les cadres mondiaux et nationaux, l'Accord définit des normes régionales, favorise le renforcement des capacités, en particulier grâce à la coopération Sud-Sud, jette les bases d'une architecture institutionnelle d'appui et offre des outils permettant d'améliorer la prise de décisions et l'élaboration de politiques. L'Accord a été ouvert à la signature des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes le 27 septembre 2018, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. À la fin du mois d'avril 2019, cet instrument comptait 16 signataires et sa ratification était en cours dans 1 pays.

Initiative d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques

14. Les pays des Caraïbes sont parmi les plus endettés au monde. Il convient de noter que, bien qu'ils ne soient pas tous touchés de la même manière, l'endettement est suffisamment répandu pour être considéré comme un grave problème à l'échelon régional. Afin d'aider les pays de la région à résoudre leurs difficultés de financement extérieur, la CEPALC a présenté, à la quatrième réunion de la table ronde des Caraïbes sur le développement, tenue à Basseterre en avril 2016, un document intitulé « Proposal on debt for climate adaptation swaps: a strategy for growth and economic transformation of Caribbean economies » (L'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques : une stratégie pour la croissance et la transformation économique des pays des Caraïbes), dans lequel les donateurs étaient invités à utiliser les ressources réservées au Fonds vert pour le climat, afin de financer

une réduction progressive de l'encours total de la dette multilatérale des petits États insulaires en développement des Caraïbes, détenu par diverses institutions multilatérales, ainsi que de la dette bilatérale des États membres.

15. La mise en place d'un accord d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, aux termes duquel une toute petite partie de ces fonds serait allouée au renforcement de la résilience dans les Caraïbes, pourrait contribuer à surmonter les graves difficultés d'endettement que connaît la région. Favorablement accueillie par les États membres des Caraïbes, la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth, cette proposition a été présentée à la réunion spéciale du Conseil économique et social, tenue à New York le 24 octobre 2017 sur le thème « Les conséquences des récents ouragans et tremblements de terre : mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques », et à la conférence de donateurs de haut niveau, organisée à New York le 21 novembre 2017 par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur le thème « Construire une communauté plus adaptée aux changements climatiques ». Enfin, l'Équipe spéciale chargée de la conversion de la dette a été créée lors d'une réunion tenue à Port of Spain le 24 novembre 2017. En 2018, la CEPALC a mis en application son initiative d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Trois États membres, à savoir Antigua-et-Barbuda, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie, ont été choisis pour tester la première phase de l'initiative.

IV. Coup de projecteur : sessions et travaux de la Commission sur les inégalités

16. La trente-septième session de la CEPALC s'est tenue du 7 au 11 mai 2018 à La Havane. La session de la Commission est la réunion la plus importante de chaque exercice biennal. Elle offre l'occasion d'examiner des questions qui ont de profondes répercussions sur le développement des pays de la région et d'évaluer l'état d'avancement des activités de la Commission. Elle permet aussi aux gouvernements des États membres d'examiner le rapport du secrétariat sur les activités de la Commission et de s'informer ainsi des travaux accomplis par celle-ci au cours des deux années précédentes. Par ailleurs, en adoptant le programme de travail et en approuvant le calendrier des conférences, les États membres définissent les mandats qui guideront les futurs travaux de la Commission.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres cubains, le Ministre mexicain des relations extérieures et la Secrétaire exécutive de la Commission ont participé à la cérémonie d'ouverture de la trente-septième session et à la célébration du soixante-dixième anniversaire de la CEPALC. À l'occasion de cet anniversaire, quatre anciens Secrétaires exécutifs ont été invités à exposer leurs vues sur le rôle qu'a joué la Commission à travers l'histoire et celui qu'elle sera amenée à jouer dans les années à venir pour promouvoir le développement économique, social et environnemental de l'Amérique latine et des Caraïbes.

18. La Secrétaire exécutive de la CEPALC a présenté l'exposé de principes de la Commission, intitulé « The Inefficiency of Inequality » (L'inefficacité des inégalités), dont le principal message est que les inégalités représentent un coût colossal pour l'économie, dans la mesure où elles freinent les avancées technologiques, la croissance économique et la productivité, et compromettent la fourniture de services liés à l'environnement dans les activités de production. La non-viabilité du point de vue écologique accentue les inégalités car les pays pauvres et les pays les moins avancés sur le plan technologique sont ceux où le coût des catastrophes naturelles et de l'épuisement des ressources naturelles est le plus durement ressenti.

Afin de rompre ce cercle vicieux (faible croissance de la productivité, faible intensité technologique et fortes inégalités), la CEPALC appelle à une forte intensification de l'action menée en faveur de la transition écologique, et propose de réaliser une série d'investissements coordonnés en vue de promouvoir des transformations structurelles, de faire une nouvelle révolution technologique qui soit propre à la région et de faire en sorte que les investissements et la recherche-développement soient axés sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone, car c'est par l'absorption des nouvelles technologies que les pays en développement pourront garantir l'emploi et remédier aux inégalités, tout en réduisant au maximum les effets de la croissance sur l'environnement et en adoptant de nouveaux modes de production et de consommation durables. Dans son exposé de principes, la CEPALC souligne qu'il importe de fournir des biens publics mondiaux en faveur du développement dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé et de mettre en place des politiques régionales et nationales visant à promouvoir une croissance à faible émission de carbone et axées sur les structures de production, le développement de villes durables et les énergies renouvelables.

19. En juillet 2018, au terme d'un projet interrégional financé par le Compte pour le développement et coordonné par la CEPALC, les commissions régionales de l'ONU ont publié un rapport intitulé « Promoting equality. An interregional perspective » (Promouvoir l'égalité : Une perspective interrégionale), qui a été présenté au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Compte tenu du Programme 2030, qui reflète un consensus quant à la nécessité de promouvoir la création de sociétés plus égalitaires, homogènes et solidaires, les commissions régionales ont œuvré de concert à l'établissement de ce rapport, dans lequel elles donnent, pour chaque région, un aperçu des résultats obtenus et des enseignements tirés de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes publics visant une plus grande égalité. Elles mettent l'accent sur le fait que les inégalités concernent non seulement les inégalités de revenus, mais aussi l'exercice inégal de droits, l'inégalité des chances et d'accès aux programmes de renforcement des capacités, et l'inégalité des résultats. Elles estiment que les inégalités sociales ont des conséquences sociales, environnementales et économiques néfastes, qui diffèrent en fonction de la situation économique, de l'âge, du sexe, du degré de handicap, de la couleur de peau, de l'appartenance ethnique, de l'origine et de la religion. En conclusion, elles affirment qu'il est possible de remédier aux inégalités sociales et que celles-ci ne sont pas une fatalité : promouvoir une plus grande égalité en mettant en place des politiques appropriées dans les domaines de la protection sociale, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et en matière budgétaire permet non seulement de garantir les droits économiques, sociaux et culturels de tous, mais aussi de favoriser la croissance, le développement et une plus grande justice sociale.

V. Tirer parti des partenariats pour le développement durable

20. La CEPALC a établi des partenariats interrégionaux et intrarégionaux dans des domaines prioritaires qui présentent un intérêt stratégique pour toutes les parties et portent sur les trois piliers du développement durable.

Partenariats avec des organismes, des fonds et des programmes du système des Nations Unies pour le développement

21. La CEPALC a étroitement collaboré avec des organismes du système des Nations Unies pour le développement présents en Amérique latine et dans les Caraïbes, tels que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail

(OIT) et le Programme alimentaire mondial (PAM), aux fins de la mise en œuvre de divers aspects du Programme 2030.

22. Parmi les publications conjointes parues en 2017 et en 2018, il convient de citer la revue trimestrielle de la CEPALC et de l'UNICEF sur la pauvreté touchant les enfants vue sous différents angles, le bulletin de la CEPALC et de l'OIT, intitulé « Employment situation in Latin America and the Caribbean: labour immigration in Latin America » (La situation de l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes : l'immigration de la main d'œuvre en Amérique latine), le rapport de la CEPALC et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, intitulé « The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas: a Perspective on Latin America and the Caribbean 2017-2018 » (Perspectives de développement agricole et rural dans les Amériques : situation de l'Amérique latine et des Caraïbes en 2017-2018), et la publication conjointe de la CEPALC et du PAM, intitulée « The cost of the double burden of malnutrition: social and economic impact » (Le coût du double fardeau de la malnutrition : incidences sociales et économiques).

23. En novembre 2018, la CEPALC a lancé, de concert avec l'UNICEF et América Solidaria, l'initiative Concausa 2030, dont l'objectif est de recenser et faire largement connaître les projets sociaux innovants, qui visent à assurer l'égalité et à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays de la région. Dans le cadre de cette initiative, près de 50 adolescents de 16 pays des Amériques ont présenté des propositions en vue de combattre la pauvreté et protéger l'environnement dans la région. Immédiatement après, la CEPALC et l'UNICEF ont tenu le premier dialogue régional sur le thème « On the road to equality: 30 years of the Convention on the Rights of the Child » (Sur la voie de l'égalité : les trente ans de la Convention relative aux droits de l'enfant). Les autorités nationales, les responsables internationaux et les jeunes présents ont réaffirmé qu'il était urgent et important de garantir, protéger et promouvoir les droits des enfants et des adolescents.

24. En outre, la CEPALC a organisé, avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, des réunions intergouvernementales et des dialogues thématiques sur de grandes questions ayant trait à la mise en œuvre du Programme 2030, dont la Conférence sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Conférence régionale sur le développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le FNUAP.

25. La CEPALC a établi des partenariats et mené des activités conjointes avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe et la CNUCED, qui portent sur la facilitation du commerce et la coopération, le commerce des services et les chaînes de valeur mondiales.

26. La CEPALC a participé, en collaboration avec le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le PNUD, le FNUAP et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies à l'élaboration de politiques et à l'adoption de mesures visant à remédier aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux, en particulier ceux liés aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets et aux catastrophes naturelles, et a notamment effectué des évaluations à la suite de catastrophes selon la méthode d'évaluation des dommages et des pertes de la Commission.

27. La réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a eu lieu en avril 2018 au siège de la CEPALC, à Santiago, dans le cadre de la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. La Secrétaire exécutive de la Commission a convoqué et présidé cette réunion, à laquelle a participé le Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, représenté par la Vice-Secrétaire générale. Cette réunion a rassemblé les directeurs régionaux et les hauts responsables de 16 organismes du système des Nations Unies pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que 10 coordonnateurs résidents de la région. Conformément au mandat du Mécanisme de coordination régionale (voir résolution 32/197 de l'Assemblée générale, par. 20), l'objectif de cette réunion était de renforcer la coopération et la coordination des activités menées par l'ONU à l'échelle régionale, et d'élaborer des messages communs qui seraient transmis aux États membres à la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, compte dûment tenu du repositionnement entrepris par le système des Nations Unies pour le développement et de la situation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La présentation des tendances actuelles et des faits nouveaux dans la région et l'analyse des perspectives et des difficultés liées à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont permis à tous les participants de se faire une idée des moyens de renforcer la collaboration dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

28. Le Mécanisme de coordination régionale a fait siennes plusieurs décisions visant à renforcer la coopération régionale. Il a été convenu que sa réunion serait systématiquement convoquée par la CEPALC immédiatement après les réunions annuelles du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et que tous les coordonnateurs résidents de la région présents au Forum pourraient y participer. Le rapport quadriennal interinstitutions sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, coordonné par la CEPALC et établi conjointement avec les bureaux régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont il est fait mention dans la section II du présent rapport, était l'un des produits dont il avait été convenu.

29. Les membres du Mécanisme de coordination régionale et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes ont décidé : a) de recenser les domaines d'action et les zones concernées, et d'en sélectionner deux ou trois, notamment au niveau sous-régional (Amérique centrale ou Caraïbes, par exemple), afin de mettre les efforts conjugués des divers organismes au service de futures activités concrètes ; b) de tenir compte des questions de genre dans toutes leurs activités. La CEPALC, quant à elle, a décidé d'encourager les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes et les coordonnateurs résidents à participer aux réunions de ses organes intergouvernementaux subsidiaires¹ afin d'améliorer la coordination dans les différents domaines. Enfin, il a été convenu que la question des migrations dans le nord de l'Amérique centrale et au Mexique serait désormais un domaine prioritaire.

¹ Se référer à la liste des organes subsidiaires de la CEPALC. Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : www.cepal.org/en/organos-subsidiarios.

Partenariats avec des organismes extérieurs au système des Nations Unies pour le développement

30. Lors d'une réunion de haut niveau, organisée en marge du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018, la CEPALC, l'Union européenne et le Centre de développement de l'OCDE ont tenu un débat de haut niveau sur l'évolution des concepts liés à la coopération au service du développement, l'accent ayant été mis sur le nouveau concept de « développement en transition ». La CEPALC et le Centre de développement de l'OCDE ont présenté le document intitulé « Emerging challenges and shifting paradigms: new perspectives on international cooperation for development » (Nouveaux défis et paradigmes : une nouvelle manière d'envisager la coopération internationale au service du développement), dans lequel ils se sont interrogés sur la façon dont les relations internationales pourraient contribuer davantage à la réalisation de l'objectif consistant à ne laisser personne de côté et être plus réceptives et mieux adaptées à cet objectif. Par la suite, dans le cadre de la semaine du développement en transition, organisée par la CEPALC, l'Union européenne et le Gouvernement chilien au siège de la Commission à Santiago, la CEPALC, l'Union européenne, l'OCDE et la Société andine de développement ont organisé un séminaire sur le thème « What we know and still wonder about development in transition ? » (Caractéristiques connues du développement en transition et questions restant en suspens). Ce séminaire avait pour objet d'examiner la nécessité de repenser la notion même de développement et d'analyser certains aspects cruciaux de ce processus et leur interdépendance, questions qui seront abordées dans le rapport 2019 sur les perspectives économiques de l'Amérique latine. Le dialogue de haut niveau sur le thème « Development in transition: development challenges in a changing world » (Développement en transition : les obstacles au développement dans un monde en évolution), organisé conjointement par la CEPALC et l'Union européenne, a été l'occasion pour les autorités gouvernementales et les représentants d'organisations internationales de débattre de la complexité des problèmes de développement qui sont propres aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et de la nécessité d'envisager la coopération sous un angle nouveau afin d'accorder une attention particulière aux économies dites en transition. Soucieux d'atteindre cet objectif, les pays de la région et de l'Union européenne ont renforcé leur complémentarité et redoublé d'efforts pour établir de nouvelles formes de coopération et aller au-delà des instruments traditionnels.

31. La CEPALC a créé une alliance de groupes de réflexion originaires du Mexique et de trois pays d'Amérique centrale, qui avait pour mission de présenter les migrations comme une question étroitement liée aux modèles de développement et à la sécurité humaine, et non pas simplement sous l'angle de la sécurité et des mesures à prendre pour limiter leur ampleur. Elle a également établi des partenariats avec des représentants de la société civile et des gouvernements dans le cadre des négociations qui ont abouti à l'adoption de l'Accord d'Escazù.

32. Tout récemment, la CEPALC a lancé un projet, qui sera exécuté en partenariat avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et l'Organisation latinoaméricaine de l'énergie, et qui vise à doter la région des moyens de suivre l'évolution de plusieurs indicateurs relatifs à l'énergie durable et axés sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7.

Partenariats avec des organisations d'intégration sous-régionales et régionales

33. La CEPALC collabore avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale, organisation qui appuie depuis longtemps le processus d'intégration énergétique dans la sous-région. Cette collaboration de longue date a notamment abouti à la

présentation, en 2018, de la première esquisse de la stratégie énergétique 2030 pour les pays du Système.

34. Lors du treizième sommet ministériel de l'Alliance du Pacifique, tenu à Puerto Vallarta (Mexique) en juillet 2018, la CEPALC a réaffirmé l'engagement qu'elle avait pris de faciliter le rapprochement de l'Alliance du Pacifique, organisation qui s'emploie à promouvoir le libre-échange, et du Marché commun du Sud (MERCOSUR). La publication de la CEPALC intitulée « La convergencia entre la Alianza del Pacífico y el MERCOSUR: enfrentando juntos un escenario mundial desafiante » (La convergence de l'Alliance du Pacifique et du MERCOSUR : faire front commun dans un contexte mondial difficile), a été communiquée aux présidents et aux ministres, la CEPALC avec une analyse de l'état actuel des relations commerciales entre les deux organisations, ainsi que les perspectives offertes et les difficultés rencontrées dans ces relations. Le sommet a réuni les présidents des quatre pays membres de l'Alliance, à savoir le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou, les présidents du Brésil et de l'Uruguay, et les ministres des affaires étrangères, du commerce et des finances de plusieurs pays d'Amérique latine et d'autres régions du monde.

35. Pour promouvoir l'inclusion financière des petites et moyennes entreprises, conformément à l'objectif de développement durable n° 8, la CEPALC collabore avec l'Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement, organisation internationale qui représente les banques de développement d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de favoriser l'adoption de politiques novatrices dans ce domaine.

36. La CEPALC a établi des partenariats avec le Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine afin d'encourager les petites et moyennes entreprises d'Asie et d'Amérique latine à participer aux chaînes de valeur. Les effets de synergie ont été évalués et des projets de coopération technique financés par des donateurs extérieurs, qui portaient sur l'autonomie économique des femmes, les indicateurs ventilés par sexe, et l'enseignement professionnel et la formation concernant les questions de genre, ont été exécutés en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale, l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement et le Ministère norvégien des affaires étrangères. La CEPALC a notamment coopéré régulièrement avec l'Allemagne et la Norvège dans des domaines liés aux systèmes de protection sociale, aux procédures régissant les dépenses sociales et à l'évaluation des politiques sociales. Ces trois partenaires ont continué de renforcer leurs activités de coopération dans d'autres domaines, dont la gouvernance des ressources naturelles (extraction), la complémentarité et l'intégration énergétiques, les scénarios sur la viabilité énergétique à l'horizon 2030, aux niveaux national et régional, le lien entre eau et énergie, et les perspectives de développement de l'industrie des hydrocarbures dans la région.

VI. Observations finales

37. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable offrent un cadre de référence permettant de relier les politiques de développement à la coopération régionale et internationale. Lesdites politiques doivent être mises en œuvre de manière concertée pour pouvoir atteindre les objectifs et cibles fixés dans le Programme 2030. Compte tenu du caractère général des objectifs de développement durable, les instruments doivent être cohérents, tirer parti de la complémentarité des efforts visant à réaliser les différents objectifs et réduire au maximum les compromis en cas de conflit ou d'incohérence.

38. La CEPALC a proposé un cadre analytique global pour la région, qui place le principe de l'égalité au cœur du développement durable et préconise une forte intensification de l'action menée en faveur de la transition écologique afin d'apporter des solutions concertées aux problèmes de développement grâce à la mise en place de politiques qui tiennent compte des dimensions environnementales, productives et sociales. Selon la théorie classique du développement, cette action consiste à prendre conscience des perturbations créées par la technologie dans nos sociétés et des effets néfastes des changements climatiques et de la destruction de l'environnement aux niveaux national et mondial. Elle repose sur l'idée qu'il faut tirer parti des progrès de la connaissance pour concevoir un nouveau type de développement, qui intègre de nouveaux modes de production et de consommation dans le cadre d'une politique sociale axée sur l'égalité en tant que moteur du renforcement des capacités et de l'innovation, outil de stabilisation démocratique et pilier fondamental du développement. Cette stratégie de développement durable, qui repose sur l'investissement et l'innovation dans le domaine des nouvelles technologies et sur la diffusion de celles-ci, permettrait de réduire les disparités en matière de revenus et de capacités entre les pays du centre et ceux de la périphérie, ce qui présenterait des avantages sur les plans politique et économique pour ces deux groupes de pays.

39. Par ailleurs, le Programme 2030 exige de repenser la coopération internationale au service du développement et de fournir des biens publics mondiaux et régionaux. Ces biens publics devraient créer un environnement stable favorable au commerce et au financement à l'échelle internationale, et renforcer la diffusion des technologies en évitant la polarisation des capacités (écarts de productivité aux niveaux national et international). Étant donné les effets délétères des inégalités sur la paix et la stabilité politique, ils devraient aussi promouvoir l'emploi et la distribution des richesses dans les pays et entre les pays du centre et ceux de la périphérie. La CEPALC estime que la mondialisation telle qu'on la connaît depuis les années 90 devrait céder la place, non pas à l'unilatéralisme ou au protectionnisme économique, mais à une nouvelle forme de multilatéralisme capable de renforcer la démocratie et de corriger les asymétries.

40. La coopération en matière de gouvernance internationale s'essouffle. Les tensions actuelles et la tendance à l'unilatéralisme vont à l'encontre des efforts requis pour parvenir au développement durable. Des progrès considérables ont été accomplis pour ce qui concerne les changements climatiques et la bonne intendance de l'environnement, mais ils se sont ralentis au cours des deux dernières années. La réduction des inégalités et de la pauvreté a aussi perdu de son élan en Amérique latine et dans les Caraïbes. De nouveaux biens publics mondiaux sont nécessaires pour diversifier les exportations des économies en développement et accroître ainsi la part des emplois du secteur structuré. Les biens publics régionaux peuvent grandement contribuer au processus de transformation structurelle. En Amérique latine et dans les Caraïbes, et tout particulièrement en Amérique du Sud, les produits finis à forte valeur ajoutée technologique représentent une part plus importante des échanges intrarégionaux que des échanges avec le reste du monde. La mesure dans laquelle le fait d'inverser cette tendance permettrait de diversifier les échanges n'a pas été véritablement explorée. Les accords régionaux conclus en matière de migrations, d'infrastructure, d'énergie renouvelable et de technologie sont très prometteurs et devraient avoir des retombées positives, ouvrant la voie à de futures initiatives de coopération régionale.